

Résolution présentée par la délégation de  
l'Etat d'Erythrée

Thème                      conflit et sécurité internationale

Concerne                la restitution du territoire Djiboutien

L'Assemblée Générale,

Affirme                que face à l'incapacité du Djibouti d'assurer un bon contrôle du golfe d'Aden, et par conséquent la sécurité des convois maritimes pillés et récupérés par les terroristes au large des côtes (Somaliennes et yéménites) nous proposons une restitution du territoire Djiboutien à notre pays qu'est l'Érythrée.

Suite                    à cette requête, nous affirmons notre légitimité de cette restitution. Ils ne sont pas capables de s'autogérer, et ont contrairement à nous été colonisés par la France. Ce territoire nous appartenait et nous appartient historiquement et de faits toujours. Les historiens occidentaux ont une fois de plus déformés les territoires d'avant colonisations pour nous éviter un bon développement économique.

Décide                cette récupération du territoire nous permettra d'avoir un meilleur contrôle du golfe et par conséquent des terroristes qui sèment le chaos et la peur à chaque transport de marchandises. Bien évidemment nous louerons nos ports aux puissances mondiales nécessitant les voies maritimes passant à travers le golfe. Nous offrirons plus de ports car nous avons plus de places, nous les louerons moins cher pour plus de profit car moins de cargos seront interceptés et donc moins d'argent perdu, tout en éradiquant la vermine profitant des intérêts des autres par pur égoïsme et méchanceté. Nous pourrons donc évoluer et débloquer cette situation qui perdure depuis maintenant beaucoup trop longtemps.

Le texte français fait foi